

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ**Séance du 8 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 8 novembre 2023 à 19h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Anne HARIVEL, Nadine ANDREANI et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL et Cyril CLOUET.

Absents excusés : Emma JUMEL, Elisabeth MAY et Jacques DROUET.

Pouvoirs : Emma JUMEL à Aurore MOULIN et Jacques DROUET à Harold LAFAY

Secrétaire de séance : Marion LE GUEN

Ouverture de séance : 19h00

Présents : 8

Absents excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 8

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 29 août 2023
- Approbation expérimentation compte financier unique - Budget communal
- Conditions de location de la salle communale
- Chèques CADHOC Noël 2023
- Informations diverses
- Questions diverses

En préambule du conseil, Madame HAZARD du SYVEDAC présente aux conseillers les nouvelles mesures de gestion des biodéchets qui doivent être mises en place par les communes au 1er janvier 2024

- La commune doit orienter les habitants qui le demandent vers une solution de compostage.

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 29 AOÛT 2023

► **Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 29 août 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

2. APPROBATION EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET COMMUNAL

La commune a été retenue pour l'expérimentation du Compte Financier Unique au titre de l'exercice 2023. Le CFU **se substitue au compte administratif et au compte de gestion**. Cela est sans incidence financière mais favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

L'expérimentation du CFU concernera le budget communal 2023.

► **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget communal qui appliquera le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

3. CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE => A SURSEJOIR

Le maire rappelle que l'usage et la location de la salle sont ouverts aux gonnevillais et aux associations y proposant des activités et propose au conseil les conditions de location qui s'y rapportent. Des locations à des personnes extérieures ayant donné lieu à des dégradations de la salle, le conseil avait décidé d'augmenter significativement le tarif pour les personnes extérieures.

La Trésorerie nous a informés que cette mesure était discriminatoire et qu'il ne devait y avoir qu'un seul tarif proposé. Beaucoup de communes pratiquent différents tarifs pour la location et le conseil décide de se rapprocher d'elles pour aborder ce point.

4. CHEQUES CADHOC NOËL 2023

Le Maire souhaite attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un chèque CADHOC « Noël des adultes » au personnel de la collectivité dans le cadre autorisé par l'URSSAF (*montant global attribué par salarié et par année civile inférieur ou égal à 5% PMSS - 183€ en 2023*), qu'ils soient titulaires, stagiaires, ou contractuels (CDD).

Il est proposé au conseil municipal de valider le dispositif de chèques-cadeaux au bénéfice du personnel communal, pour une valeur de **183 Euros** et d'inscrire ces **dépenses à l'article 623**.

► **Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

5. INFORMATIONS DIVERSES

- **Recrutement femme de ménage**

Christine ENAULT rejoint la collectivité et s'occupera du ménage des bâtiments communaux à partir du 1er novembre

- **Modifications essentielles SRADDET Normandie (présentées par monsieur le Maire)**

Suite à la loi Climat et Résilience de 2021 et notamment l'objectif Zéro artificialisation Nette (ZAN) la surface autorisée aux constructions est revue à la baisse.

Au niveau de la Communauté de Communes, cette surface passe de 200 ha (2010-2020) à 100 ha (2020-2030), calculée rétroactivement à partir de 2020. Les petites communes se vident allouer 1 ha. En ce qui concerne Gonneville, les constructions pourraient être figées jusqu'en 2030. Le décret d'application n'est pas encore passé et cette mesure est loin de faire l'unanimité.

- **Présentation affiche et magnets Noël**

- **Logo Gonneville en Auge**

Le projet a été retenu par MyDigitalSchool et confié des élèves en Master2. Le projet débute en décembre pour une restitution en avril 2024 !

- **Pas d'incidence de l'augmentation de la TH des résidences secondaires sur la TF**

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Passage de Gonneville en zone tendue : une incidence possible sur la déclaration des meublés de tourisme**

Le décret du 25/08/2023 a **élargi** le nombre de communes situées en **zone tendue**. Il permet aux communes concernées de mettre en place les procédures de **changement d'usage** et **d'enregistrement** sans avoir à demander l'autorisation du Préfet.

Actuellement les **résidences secondaires** proposées à la **location** doivent être **déclarées en mairie**. En **zone tendue**, les **résidences principales** mises en **location** devront faire l'objet d'un **changement d'usage**. Concrètement, **le propriétaire d'un hébergement devra demander à la mairie l'autorisation de louer son bien**. Le **maire autorisera ou refusera** l'autorisation en fonction de **critères préétablis par le conseil municipal**.

La mise en place des procédures de changement d'usage et d'enregistrement n'est pas obligatoire. Il appartient à chaque commune de décider, en fonction des problématiques de son territoire

On dénombre actuellement à Gonneville **8 logements** proposés à la **location** (4 résidences principale et 4 résidences secondaires). Nous avons connaissance à ce jour d'un projet de location d'une dépendance de résidence principale en 2024.

NB : La **convention DECLALOC** signée en 2019 avec NCPA propose uniquement de **dématérialiser** la déclaration des meublés et chambres d'hôtes

Un module **DECLALOC Changement d'usage** est proposé au prix de 2 000€ HT à l'installation puis 450€ HT par an pour l'utilisation. Et concernant **DECLALOC numéro d'enregistrement**, le coût est pris en charge par Calvados Attractivité et NCPA. Cela fonctionne comme pour DECLALOC CERFA. Le coût de ces modules est démesuré par rapport au besoin que pourrait en avoir la commune.

A noter que la commune pourra voter en 2024 une augmentation sur la taxe d'habitation des résidences secondaires proposées à la location pour une application en 2025.

- **Renouvellement de la commission de contrôle des élections : désignation des nouveaux membres**

Le Conseil désigne deux conseillers municipaux - Mesdames Nadine ANDREANI (titulaire) et Aurore MOULIN (suppléante) - et propose Madame BOULLAND comme déléguée de l'administration et Monsieur BEAUX comme représentant du tribunal judiciaire. Cette liste est soumise à la préfecture pour validation

- **Point Noël :**

- Organisation atelier déco Noël du 26 novembre. Newsletter à envoyer pour préciser les modalités.
- date préparation colis : 7 et 8 décembre matin salle du Conseil
- distribution colis le 9/12 matin
- préparation salle vendredi 8 décembre 13h30.

- **Ralentisseur rue de Varaville (M Roquigny)**

La circulation des camions ne permet d'envisager cette solution. En revanche l'idée d'un sens unique sera proposé à la commune de Varaville

- **Travaux aménagement trottoirs du parking de la mairie**

Monsieur BESNEUX va proposer une mise en valeur de la place de l'Eglise avec un aménagement paysager

- **Accueil des nouveaux arrivants :**

Un pot d'accueil va être organisé le samedi 13 janvier à 11h30

- **Vœux du maire :**

La date du vendredi 12 janvier à 19h est confirmée.

La séance est levée à 21h19

Gonneville en Auge, le 8 novembre 2023

Le Maire, Harold LAFAY

Le secrétaire de séance, Marion LE GUEN

8 novembre 2023	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		
JUMEL Emma		